Envoyé en préfecture le 08/09/2023
Reçu en préfecture le 08/09/2023
Publié le
ID : 095-219503539-20230831-DEL20230801-DE

MAIRIE DE MAFFLIERS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 31 AOÛT 2023 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2023-08-01

Nombre de Conseillers en exercice :
Présents : 11 **Pouvoirs** : 7
Votants : 18

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un du mois d'août à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du Conseil de la mairie. La convocation a été adressée aux élus le 27 aout 2023 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

JOURNO Nadia	MAZURIER Jean-Christophe
LUCHIER Lisa	NARDY Rodrigue
MAZURIER Magali	RICHE Olivier
PRACHE Sylvaine	SOMBRIN Fabrice
VANEECKELOOT Martine	
BIDEAULT Michaël	
MARLHENS Jean-Henri	

Absents excusés : BAUCOURT Héloïse

BOE Estelle	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
LEROUX Michel	qui donne pouvoir à	NARDY Rodrigue
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
SALZARD Gérôme	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice
THAMS Aurélie	qui donne pouvoir à	RICHE Olivier
VITEL Vincent	qui donne pouvoir à	JOURNO Nadia

Secrétaire de séance : JOURNO Nadia

Affaires scolaire – Notification de l'attribution du marché « Fourniture et livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire commune de Maffliers » à la société ARMOR Cuisine

Vu la délibération 2023-06-01 dans laquelle le Conseil Municipal délègue au Maire la préparation et le lancement de l'appel d'offre, l'analyse des réponses, l'organisation de la commission Appel d'Offre et la passation du marché auprès du candidat attributaire du marché « fourniture et livraison des repas en liaison froide au restaurant scolaire de la commune de Maffliers » ;

Vu l'avis favorable de la commission Appel d'Offre du 1er août 2023 ;
Vu l'analyse de la seule offre reçue, plus précisément du prestataire ARMOR Cuisine Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution du marché « Fourniture et livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire commune de Maffliers » à la société AMOR Cuisine ;

Envoyé en préfecture le 08/09/2023
Reçu en préfecture le 08/09/2023
Publié le
ID : 095-219503539-20230831-DEL20230801-DE

Lisa LUCHIER et Jean-Henri MARLHENS s'abstiennent de voter.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal délibère et vote à l'unanimité :

- L'attribution du marché « Fourniture et livraison de repas en liaison froide aux restaurants scolaires commune de Maffliers » à la société AMOR Cuisine.

Fait et délibéré le 31 août 2023
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Publication le : .....

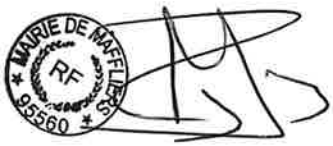

Envoyé en préfecture le 08/09/2023
Reçu en préfecture le 08/09/2023
Publié le
ID : 095-219503539-20230831-DEL20230802-DE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 31 AOÛT 2023 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2023-08-02

Nombre de Conseillers en exercice :
Présents : 11 **Pouvoirs** : 7
Votants : 18

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un du mois d'août à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du Conseil de la mairie. La convocation a été adressée aux élus le 27 aout 2023 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

JOURNO Nadia	MAZURIER Jean-Christophe
LUCHIER Lisa	NARDY Rodrigue
MAZURIER Magali	RICHE Olivier
PRACHE Sylvaine	SOMBRIN Fabrice
VANEECKELOOT Martine	
BIDEAULT Michaël	
MARLHENS Jean-Henri	

Absents excusés : BAUCOURT Héloïse

BOE Estelle	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
LEROUX Michel	qui donne pouvoir à	NARDY Rodrigue
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
SALZARD Gérôme	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice
THAMS Aurélie	qui donne pouvoir à	RICHE Olivier
VITEL Vincent	qui donne pouvoir à	JOURNO Nadia

Secrétaire de séance : JOURNO Nadia

AFFAIRES SCOLAIRES – DELIBERATION PORTANT SUR LA CONVENTION 2023/2024 ENTRE LE SIPIAP ET LA COMMUNE DE MAFFLIERS POUR L'USAGE DE LA PISCINE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le renouvellement de la convention, pour l'année 2023/2024, entre le SIPIAP et la commune de Maffliers pour l'usage de la piscine.

Après lecture de la convention,
sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement de la convention pour l'année 2023/2024 entre le SIPIAP et la commune de Maffliers pour l'usage de la piscine de L'Isle Adam.

Envoyé en préfecture le 08/09/2023
Reçu en préfecture le 08/09/2023
Publié le
ID : 095-219503539-20230831-DEL20230802-DE

Fait et délibéré le 31 août 2023
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Publication le : .....

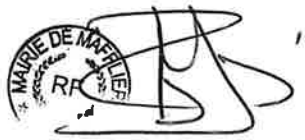

Envoyé en préfecture le 08/09/2023
Reçu en préfecture le 08/09/2023
Publié le
ID : 095-219503539-20230831-DEL20230803-DE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 31 AOÛT 2023 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2023-08-03

Nombre de Conseillers en exercice :
Présents : 11 **Pouvoirs** : 7
Votants : 18

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un du mois d'août à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du Conseil de la mairie. La convocation a été adressée aux élus le 27 aout 2023 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

JOURNO Nadia	MAZURIER Jean-Christophe
LUCHIER Lisa	NARDY Rodrigue
MAZURIER Magali	RICHE Olivier
PRACHE Sylvaine	SOMBRIN Fabrice
VANEECKELOOT Martine	
BIDEAULT Michaël	
MARLHENS Jean-Henri	

Absents excusés : BAUCOURT Héloïse

BOE Estelle	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
LEROUX Michel	qui donne pouvoir à	NARDY Rodrigue
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
SALZARD Gérôme	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice
THAMS Aurélie	qui donne pouvoir à	RICHE Olivier
VITEL Vincent	qui donne pouvoir à	JOURNO Nadia

Secrétaire de séance : JOURNO Nadia

AFFAIRES SCOLAIRES – DELIBERATION PORTANT SUR LE NOUVEAU TARIF DES REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2012

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier la tarification des repas du restaurant scolaire qui sont inchangés depuis le 1er janvier 2013 à la suite de la délibération du 26 novembre 2012.

Pour mémoire, le tarif actuel est de 3,40 € hors PAI.

Tous les coûts ont fortement augmenté, que ce soit les coûts de personnels, les coûts des énergies mais aussi des coûts de conception des repas. La municipalité fournit un effort tout particulier pour faciliter le bon fonctionnement

Envoyé en préfecture le 08/09/2023
Reçu en préfecture le 08/09/2023
Publié le
ID : 095-219503539-20230831-DEL20230803-DE

du restaurant scolaire. Toutefois, la gestion et l'équilibre financier restent un souci majeur. La commune souhaite minimiser l'impact sur les parents qui subissent tout autant que la commune l'ensemble des augmentations depuis plusieurs mois.

Monsieur le Maire propose la nouvelle tarification suivante à partir du 1er novembre 2023 :

Type de repas	Tarif avec réservation	Tarif sans réservation
maternelles	3,40 €	6,80 €
primaires	3,65 €	7,30 €
Repas PAI avec panier repas	0,50 €	

Pénalités appliquée automatiquement

Lisa LUCHIER, Martine VANEECKELOOT, Michael BIDEAULT et Jean-Henri MARLHENS s'abstiennent de voter.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal délibère et vote à l'unanimité :
- D'appliquer la nouvelle tarification des repas du restaurant scolaire telle que précisée au conseil à partir du 1er novembre 2023.

Fait et délibéré le 31 août 2023
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Publication le : .....

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Mail : mairie@maffliers.fr

Envoyé en préfecture le 08/09/2023
Reçu en préfecture le 08/09/2023
Publié le
ID : 095-219503539-20230831-DEL20230804-DE

MAIRIE DE MAFFLIERS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 31 AOÛT 2023 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2023-08-04

Nombre de Conseillers en exercice :
Présents : 11 **Pouvoirs** : 7
Votants : 18

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un du mois d'août à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du Conseil de la mairie. La convocation a été adressée aux élus le 27 aout 2023 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

JOURNO Nadia	MAZURIER Jean-Christophe
LUCHIER Lisa	NARDY Rodrigue
MAZURIER Magali	RICHE Olivier
PRACHE Sylvaine	SOMBRIN Fabrice
VANEECKELOOT Martine	
BIDEAULT Michaël	
MARLHENS Jean-Henri	

Absents excusés : BAUCOURT Héloïse

BOE Estelle	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
LEROUX Michel	qui donne pouvoir à	NARDY Rodrigue
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
SALZARD Gérôme	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice
THAMS Aurélie	qui donne pouvoir à	RICHE Olivier
VITEL Vincent	qui donne pouvoir à	JOURNO Nadia

Secrétaire de séance : JOURNO Nadia

AFFAIRES SCOLAIRES – DELIBERATION PORTANT SUR LE NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR RESTAURATION SCOLAIRE PRE & POST SCOLAIRE (ANNULE ET REMPLACE)

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2023-02-01 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'annuler et de remplacer la délibération 2023-02-01 du Conseil Municipal du 16 février 2023 par le nouveau RÈGLEMENT INTÉRIEUR "Restauration scolaire Pré et post scolaire".

Sur proposition du Maire,

Envoyé en préfecture le 08/09/2023
Reçu en préfecture le 08/09/2023
Publié le
ID : 095-219503539-20230831-DEL20230804-DE

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- D'annuler et remplacer la délibération 2023-02-01 ainsi que l'ancienne version par le nouveau RÈGLEMENT INTÉRIEUR "Restauration scolaire Pré et post scolaire" présenté au Conseil.

Fait et délibéré le 31 août 2023
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Publication le : .....

MAIRIE DE MAFFLIERS 95560

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Mail : mairie@maffliers.fr

Envoyé en préfecture le 08/09/2023
Reçu en préfecture le 08/09/2023
Publié le
ID : 095-219503539-20230831-DEL20230805-DE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 31 AOÛT 2023 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2023-08-05

Nombre de Conseillers en exercice :
Présents : 11 **Pouvoirs** : 7
Votants : 18

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un du mois d'août à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du Conseil de la mairie. La convocation a été adressée aux élus le 27 aout 2023 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

JOURNO Nadia	MAZURIER Jean-Christophe
LUCHIER Lisa	NARDY Rodrigue
MAZURIER Magali	RICHE Olivier
PRACHE Sylvaine	SOMBRIN Fabrice
VANEECKELOOT Martine	
BIDEAULT Michaël	
MARLHENS Jean-Henri	

Absents excusés : BAUCOURT Héloïse

BOE Estelle	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
LEROUX Michel	qui donne pouvoir à	NARDY Rodrigue
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
SALZARD Gérôme	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice
THAMS Aurélie	qui donne pouvoir à	RICHE Olivier
VITEL Vincent	qui donne pouvoir à	JOURNO Nadia

Secrétaire de séance : JOURNO Nadia

ASSOCIATIONS – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR FINANCER UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DE 500 EUROS A L'ASSOCIATION F5 DANS LE CADRE D'UNE PARTICIPATION A UNE COMPÉTITION EN ITALIE DE DEUX JOUEURS MAFFLIEROIS SELECTIONNES EN U20

Nadia JOURNO informe le Conseil Municipal que la commune a reçu fin mai une demande de l'association F5 (12 joueurs) dont deux Maffliérois et qui ont participé au championnat d'Europe d'ultimate en Italie du 05 au 12 août 2023. Ces joueurs ont représentés les 3 communes (Montsoult, Maffliers et Baillet-en-France). La participation de la commune contribue à promouvoir la région.
Les ressources de cette association étant limités, elle a sollicité la commune pour participer aux frais de transport, hébergements et fonds sportifs. Cette subvention a pour but aussi d'inciter d'autres joueurs à rejoindre le programme d'entraînement.

Envoyé en préfecture le 08/09/2023
Reçu en préfecture le 08/09/2023
Publié le
ID : 095-219503539-20230831-DEL20230805-DE

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à financer une aide exceptionnelle de 500,00 euros à l'association F5 dans le cadre d'une participation à une compétition en Italie de deux joueurs Maffliérois sélectionnés en U20.

Fait et délibéré le 31 août 2023
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Publication le : .....

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Mail : mairie@maffliers.fr